

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Allocution du Souverain - Pontife au consistoire du 25 novembre.—LETTRÉ PASTORALE DE SA GRANDEUR MGR DE MONTREAL.—CHRONIQUE DIOCÉSAINE : ordination au Grand Séminaire ; les retraites préparatoires à la fête de Noël ; le diner des pauvres à l'hôpital Notre-Dame ; cours de la Faculté des arts ; sommaire du *Canada*



SOMMAIRE

Français. — Diocèse de Québec, les divers curés de Notre-Dame de Québec.— LES HONGROIS AU VATICAN. — LORD LYONS, ancien ambassadeur à Paris. — OU SONT LES VRAIS ÉTEIGNOIRS (extrait d'un discours de Mgr d'Hulst.) ? — L'ANGE DE NOËL (*suite et fin*).—TABLE DES MATIÈRES DU 10^e VOLUME.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † FLOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPOND**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincet, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	25	DÉC.	—Enf.-Jésus du Cot. St-Is.
MARDI,	27	“	— Collège St-Laurent
JEUDI,	29	“	—St-Léonard de P.-Maurice.
SAMÉDI,	31	“	—Asile St-Joseph

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	25	DÉC	—NORL, doub. 1 cl. Sem. ornements blancs. <i>On annonce les fêtes de saint Etienne, saint Jean et de la Circoncision.</i>
Lundi,	26	“	—S. ETIENNE, M., d. 2 cl., ornements rouges.
Mardi,	27	“	—S. JEAN, AP. ET EV., d. 2 cl., orns bls.
Mercredi,	28	“	—SS. INNOCENTS, MM., d. 2 cl., orns violets.
Jeudi,	29	“	—S. Thomas de <i>Canl.</i> , E. M., d., orns rouges.
Vendredi,	30	“	—Du Dim. dans l'Oct., sem., ornements blancs.
Samedi,	31	“	—S. Sylvestre, P. C., doub., orns blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—Dimanche 25, office pontifical à la messe de minuit, à la messe du jour, à vêpres et au salut. Vêpres à 3¼.

Le soir à 7 heures, sermon pour le jubilé des noces d'or du Pape, suivi du salut.

Mercredi 28, à 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Archevêché.

COUVENT DE LACHINE.—Mardi 27, profession.

ECOLE DE LA RÉFORME.—Mercredi 28, confirmation.

Dimanche 25.—Fête du titulaire des églises paroissiales de l'Enfant-Jésus à Montréal et à la Pointe-aux-Trembles, et de Ste-Anastasia à Lachute.

ROME.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII, DANS
LE CONSISTOIRE DU 25 NOVEMBRE 1887.

“ Vénérables Frères,

“ Aux approches de ce cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale et de Notre première messe, Nous rendons, comme c'est Notre devoir, des actions de grâce à Dieu pour avoir daigné Nous conserver jusqu'à cet âge. En même temps, Nous ne pouvons Nous empêcher d'éprouver un sentiment de satisfaction et de gratitude quand Nous parcourons de la pensée le monde chrétien, qui manifeste à l'occasion de cet anniversaire une joie inaccoutumée. Nous en parlerons hautement parce que ce spectacle est à la louange des autres, non à la Nôtre.

“ Vous voyez, en effet, Vénérables Frères, quelles sont les manifestations de l'allégresse publique, quelle est l'unanimité des sentiments, combien sont variés et délicats les témoignages de la piété universelle. Toutes les classes sociales, sur toute la surface du monde, multiplient à l'envi les hommages publics et privés : députations, lettres, pèlerinages, mêmes venus de très loin, innombrables dons qui nous parviennent et qui sont moins précieux encore par la matière et le travail que par l'intention des donateurs.

“ En cela éclatent admirablement la bonté et la puissance de Dieu, qui confirme et soutient dans les plus pénibles épreuves les forces de son Eglise ; qui prodigue les consolations à ceux qui combattent pour sa cause ; qui, dans les conseils de sa providence, fait sortir du mal lui-même une abondante moisson de biens.

“ En cela aussi brille la gloire de l'Eglise, qui prouve la force divine de son origine et de sa vie, ainsi que l'esprit divin qui la régit et qui l'anime, et par lequel les intelligences et les cœurs des fidèles sont unis entre eux par un seul et même lien en même temps qu'avec le Pontife suprême.

“ Nous manifestons, en votre présence, Vénérables Frères, à l'honneur de Dieu et de l'Eglise, la joie que ce spectacle Nous inspire, et Nous proclamons hautement que Nous sommes profondément touchés de tant et de si éclatantes démonstrations du peuple chrétien, et qu'il est impossible que Nous en perdions jamais le souvenir.

“ Mais, dans ce pays catholique qui est le Nôtre, il se trouve des ennemis de l'Eglise qui sont animés d'un tout autre sentiment. S'appliquant non pas à procurer la paix, mais à faire la guerre à l'Eglise, foulant au pied le droit et ne craignant pas d'attiser par leurs outrages les fureurs populaires contre ce Siège Apostolique, ils Nous ont causé et à tous les catholiques, de récentes et cruelles douleurs.

“ Quel résultat, en effet, peut avoir cette récente disposition de

l'autorité civile en vertu de laquelle ceux qui n'ont aucune autorité à cet égard, ont dispensé les Italiens d'acquitter les dîmes imposées par la loi ecclésiastique, sinon de violer le droit qui appartient à l'Eglise d'acquérir, de posséder et d'administrer librement des biens temporels ; sinon d'appauvrir le clergé, de diminuer les ressources qui lui sont nécessaires pour le culte divin, pour les aumônes, pour l'éclat et la dignité même du saint ministère.

“ Mais ce n'est point là le tableau complet de nos tristesses. Un péril, et des plus grands, menace l'Eglise par le fait d'une loi que l'on dit être en préparation et qui se fonde sur les doctrines subversives de la constitution divine de l'Eglise. Il s'agit de l'organisation du patrimoine ecclésiastique, qui serait régie par des lois nouvelles du pouvoir civil, ayant pour but d'enlever toute force aux lois canoniques relatives aux biens de l'Eglise, de supprimer tous les droits de l'Eglise sur ses propres biens, et de transférer toute autorité et tout droit sur ses mêmes biens au pouvoir civil ; leur administration serait livrée à des laïques élus par le peuple, qui ne connaîtraient pas l'autorité de l'Eglise et ne seraient soumis qu'aux fonctionnaires de l'Etat et à la juridiction civile.

“ Vous voyez, Vénérables Frères, quelle blessure ferait à l'Eglise la loi nouvelle, si elle venait à être promulguée : car elle ne troublerait pas seulement la discipline, mais elle porterait une grave atteinte à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, à tel point que, d'une part, des armes seraient manifestement données à des laïques pour tourmenter l'Eglise, et, de l'autre, dans l'accomplissement de son propre ministère, dans l'exercice du culte divin et des fonctions dont elle a la charge, elle serait placée sous l'arbitraire d'autrui.

“ Il existe encore pour Nous un autre sujet d'inquiétudes. Nous tremblons pour la jeunesse, en voyant qu'un grand nombre d'hommes travaillent à soustraire de plus en plus à la puissance de l'Eglise, même, en ce qui concerne l'éducation religieuse, les enfants des écoles. On sait, les catholiques surtout, combien un tel régime est injuste et de combien de maux publics et privés il serait la source.

“ A la vue de ces périls, Nous sommes saisi d'angoisse au sujet de cette catholique nation, songeant aux malheurs qui accablent misérablement les peuples lorsqu'ils méprisent la religion.

“ Voilà les déclarations que nous avons voulu, Vénérables Frères, faire entendre aujourd'hui en ce lieu, à vous et à tout le monde catholique, priant Dieu qu'il daigne rendre meilleur l'état des affaires publiques en Italie et qu'il fasse que les volontés et les actes de tous soient ordonnés pour le bien et pour l'honneur de la patrie.

“ En attendant, Vénérables Frères, mettons toute notre confiance dans sa puissance et dans sa bonté. Dieu voit, du haut de

la montagne sainte, les épreuves de son peuple et, s'il tarde à déployer la force de son bras, il ne souffre pas, néanmoins, quelle que soit la durée assignée au développement de ses desseins, que le secours dont elle a besoin fasse défaut à son Eglise.

“ Et maintenant, les obligations de Notre charge apostolique demandent que Nous préposions, à diverses Eglises du monde catholique, de nouveaux pasteurs.”

LETTRE PASTORALE
DE
MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Fidèles et aux Communautés Religieuses du Diocèse de Montréal, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

EDOUARD CHARLES FABRE, par la Grâce de Dieu, et du
Siège Apostolique, Archevêque de Montréal, etc., etc.
Nos Très Chers Frères,

Nous croyons le temps arrivé d'exposer à votre sérieuse considération une question des plus importantes. Avant que le mal ne soit commis, il est de notre devoir d'élever la voix pour défendre ce que Nous estimons être une cause juste et équitable au point de vue de l'intérêt public, une cause qui importe à tous les catholiques sous le rapport des libertés inhérentes à l'Eglise leur mère. Ces libertés, l'Eglise y a un droit incontestable, et elles ne lui sont contestées que par des hommes ignorants de ses lois, et faux appréciateurs de ses bienfaits, ou par des hommes animés d'intentions hostiles contre elle. Aux premiers, Nous avons à ouvrir les yeux, et Nous sommes convaincu que, la lumière une fois faite dans leur intelligence, ils seront des nôtres, et passeront dans les rangs des défenseurs de l'Eglise. Quant aux autres, Notre mission est de les combattre avec votre aide, Nos Très Chers Frères, et Nous avons la confiance que votre coopération ne nous fera pas défaut.

Depuis bien des années, un principe était et est encore contenu dans notre Code municipal, dans l'acte concernant l'incorporation des villes et des campagnes, et dans les lois sur l'éducation, à savoir, *que les biens de fabriques, des communautés religieuses, et des institutions de charité et d'éducation sont exempts de toutes taxes et imposition.*

Le pouvoir séculier prête ainsi son concours au maintien du droit ecclésiastique en protégeant les immunités que l'Église réclame en faveur des biens consacrés à Dieu ; il est dans son rôle ; il est dans sa sphère, et Nous n'avons qu'à nous réjouir de ce que jusqu'à ce jour, sous ce rapport, il a su comprendre sa mission naturelle de sujet de l'Église et de défenseur des dispositions du droit canonique.

Malheureusement, certains hommes, les uns de bonne foi, mais par ignorance, les autres, poussés par les doctrines du jour, qui tendent en général à asservir l'Église et à la dépouiller de ses prérogatives, certains hommes, dans notre catholique pays, semblent préparer les voies au renversement d'une législation chrétienne, qui nous fait honneur, et vouloir non seulement détruire la bonne harmonie, qui règne entre l'Église catholique et le pouvoir séculier dans cette contrée, mais encore semer des idées subversives des droits incontestables de l'Église, et rompre ainsi l'équilibre qui a fait notre force jusqu'à ce jour.

Peu à peu, en effet, ces hommes, appréciant à leur point de vue la richesse publique, les charges municipales ou autres, qui sous forme de taxes de divers genres pèsent sur les épaules des contribuables, en sont venus à s'effrayer de l'accroissement des biens ecclésiastiques, et faisant une comparaison entre la valeur de ces biens et la valeur des propriétés laïques, ils vont semant l'idée que ne pas taxer les propriétés ecclésiastiques suivant l'appréciation vénale qui en est faite, c'est augmenter d'une manière notable le fardeau des impositions, qui retombent sur les laïques. Ils n'oublient que deux choses : 1^o que les biens ecclésiastiques sont de par le droit canonique, reconnu dans notre législation, exempts d'impositions et de taxes ; 2^o que les usufruitiers de ces mêmes biens ecclésiastiques, les prêtres, et les communautés religieuses, compensent amplement d'une manière indirecte et par les bienfaits qu'ils déversent sur la société, ce qu'ils ne soldent pas directement en taxes et en impositions.

Nous n'avons pas besoin, N^oT. C. F., de faire ici une exposition du droit canonique relativement à l'exemption des biens d'Église de taxes et impositions. C'est un point admis dans notre législation, dans notre code. Qu'il Nous suffise de vous dire que pour des motifs, que vous comprendrez à première vue, l'Église a toujours réclamé en faveur des biens consacrés à Dieu l'exemption des impositions laïques, et qu'elle n'a cédé temporairement au prélèvement d'impôts sur ces mêmes biens que pour venir au secours du pouvoir dans des circonstances extraordinaires, où le bien public l'exigeait.

Toujours elle a considéré les biens ecclésiastiques comme un patrimoine sacré, destiné à l'honnête subsistance du clergé, au soulagement des malheureux, au maintien des pauvres, des veuves, des orphelins, et à l'entretien des personnes consacrées à Dieu, et, si dans certains pays, où la révolution a passé avec son torrent,

envahisseur, ces biens ont été violemment distraits de leur fin ou soumis aux impôts, l'Église, advenant des circonstances plus favorables, a mis tout en œuvre pour obtenir sous la forme, qu'elle a crue la plus acceptable, la restitution de ces biens, ou le dégrèvement de l'impôt. C'est au Vicaire de Jésus-Christ de déterminer dans sa sagesse le mode et le temps les plus propices pour en arriver à des arrangements concordataires avec les autorités constituées.

Mais pourquoi nous écarter de notre pays? Ici, grâce à la divine Providence, grâce à l'esprit chrétien, qui a été notre guide constant jusqu'à cette heure, l'Église peut affirmer ses droits, nos législateurs les ont reconnus, et dans la matière que nous traitons présentement, nos lois admettent le droit à l'exemption de taxes et impositions en faveur des biens consacrés à Dieu, ou des biens ecclésiastiques.

Pourquoi donc menace-t-on, à l'heure actuelle, de fouler aux pieds ces droits sacrés? Y a-t-il injustice à les maintenir? Y a-t-il opportunité de rappeler les lois civiles sur ce point?

Non, Nos Très Chers Frères, au contraire, il n'y a que justice à les maintenir; et il y aurait injustice à les renverser.

C'est justice de maintenir, ne fût-ce que par reconnaissance pour l'Église, une législation qui lui est favorable; oui, nous le disons avec conviction, *ne fût-ce que par reconnaissance* pour l'Église, à laquelle vous appartenez. Indépendamment des bienfaits qu'elle a procurés à chacun de vous, examinez ce qu'elle a fait pour ce pays, pour la société en général.

C'est un poir acquis dans notre histoire que c'est l'Église qui a formé notre pays, et que nous lui sommes redevables en grande partie du développement extraordinaire de nos institutions.

Lorsqu'il s'est agi d'ouvrir la forêt pour conquérir sur elle des terrains propres à la culture, c'est l'Église, qui a encouragé et soutenu les colons; point de colonisation sans une modeste chapelle, et un missionnaire, et ce spectacle est de tous les jours et encore actuel.

Nos villes se sont fondées à l'ombre de l'Église et sous sa protection.

L'Église nous a suivis pas à pas, répondant aux besoins nouveaux par de nouveaux établissements religieux, semant la foi, l'instruction, les bonnes mœurs, par ses prêtres, ses communautés religieuses.

Dans ce pays, l'Église a joué jusqu'ici le premier rôle, et elle a rempli une mission de paix, de justice, de paternelle sollicitude, que personne ne lui contestera.

Pour en arriver là, elle a dû posséder et elle possède en effet des biens, qui ne lui servent qu'à procurer le bien-être de ses enfants.

Est-il besoin de le prouver? Jetez vos regards autour de

vous, et voyez un peu ici tout le bien que fait l'Église par ses représentants. Pour ne pas agrandir trop notre horizon, contentons-nous d'observer la grande ville de Montréal.

Que font les nombreuses communautés religieuses de cette ville ? Les unes donnent l'instruction religieuse à des milliers et des milliers d'enfants des deux sexes. Les autres prennent soin des vieillards, des pauvres, des délaissés, des malheureux, des malades, des orphelins, de tous ceux qui ont besoin de secours et qui, sans ces asiles ouverts à leurs misères, traîneraient une pénible existence dans les rues de notre ville. D'autres, les prêtres séculiers et réguliers, avec un dévouement admirable, travaillent chacun dans leur sphère respective, à sèmer le bon grain dans les âmes, à moraliser la population, à maintenir dans notre société l'esprit chrétien qui la distingue, et à combattre l'erreur et le vice, qui font le malheur des peuples et les conduisent à la décadence.

Ne sont-ce pas là des bienfaits immenses, qui nous viennent de la main de l'Église ?

Et n'y aurait-il pas ingratitude de notre part à chercher à la dépouiller d'une partie notable de revenus, dont elle ne se sert ainsi que pour notre avantage ? N'y aurait-il pas ingratitude à prélever des taxes sur les églises, et chapelles, qui servent au culte, sur les hospices, les asiles, les maisons de refuge des pauvres, qui abritent les malheureux, sur les établissements religieux, qui distribuent l'instruction aux enfants ?

Oui, N. T. C. F. il y aurait là une ingratitude, dont vous ne sauriez vous rendre coupables.

Mais, si nous plaidons ici la cause de l'Église, nous plaidons aussi la vôtre.

Notre Seigneur l'a dit, et sa parole est restée vraie : Il y aura toujours des pauvres et des malheureux ; et toujours, ajouterons-Nous, la charité chrétienne viendra à leur secours. Cette charité pourtant ne peut s'exercer qu'avec des ressources, des moyens pécuniaires, des revenus, et des édifices appropriés à ces besoins.

Si donc, par des impositions et des taxes, vous diminuez les ressources de nos églises, de nos communautés, vous les mettez dans la pénible nécessité de laisser à leurs misères bon nombre des pauvres, des malheureux, qu'elles soutenaient, et vous renvoyez à la société des infortunés, qui lui seront à charge.

C'est là la taxe indirecte, que l'Église paye. En secourant les malheureux, elle exonère la société de ce soin.

Est-il juste de prendre ainsi la part du pauvre ?

Ce n'est ni juste, ni dans vos intérêts. Les quelques centaines de piastres, qui seront ainsi entrées dans les coffres municipaux ou autres, devront en sortir pour soulager des misères, ou bien la société en général, qui aura en quelques sous du moins à payer, aura de plus grands déboursés à faire pour ne pas laisser périr

de faim et de misère les malheureux désormais sans asile et sans pain.

De plus, dans un pays nouveau comme le Canada, où tout est à créer et à fonder, la religion, l'humanité, la justice, le patriotisme bien entendu et l'intérêt général commandent de favoriser par tous les moyens possibles l'établissement d'édifices destinés au culte, à l'éducation, aux malades, aux infirmes, aux vieillards et aux orphelins, aux aveugles, aux sourds-muets, etc.

La colonisation du pays n'a jamais pu marcher qu'autour d'une chapelle et d'une modeste école, et partout où l'Eglise et l'école s'élèvent, on est sûr d'y voir accourir une population de colons et travailleurs.

Il en est de même dans les villes. Qu'on considère les développements surprenants de Montréal, depuis que de nouvelles églises y ont été construites et que des écoles y ont été érigées dans tous les quartiers. L'accroissement de la population a été tel, que les églises et les écoles construites en si grand nombre depuis quelques années sont devenues insuffisantes. Il faudrait en construire de nouvelles, quand un grand nombre de celles qui ont été construites depuis quinze à vingt ans, ne sont pas encore toutes payées, et que plusieurs paroisses sont obligées d'avoir recours à la taxe directe pour les libérer. Il faudrait peut-être doubler le nombre des écoles de la ville, pour les mettre sur un pied vraiment efficace, tant les locaux scolaires sont encombres, et les édifices mêmes insuffisants.

Que dire de nos hôpitaux et de nos hospices et asiles de charité ? Les institutions religieuses même les plus anciennes n'ont pas de revenu suffisants pour les besoins de leurs établissements. Plusieurs sont obligées de refuser des pauvres, des infirmes, des vieillards, faute de moyens et quelquefois de local. La plupart des communautés sont de date récente, et toutes sont obligées de se priver et de travailler à des ouvrages fatigants pour se procurer les moyens de se soutenir.

En conséquence, comment penserait-on à les taxer ? Ce serait les arrêter dans un développement qui est tout en notre faveur ; ce serait leur enlever des ressources dont elles ont besoin pour arriver à combler des déficits, qui seraient à nos charges, si elles ne nous remplaçaient pas dans l'accomplissement des devoirs de l'éducation à donner aux enfants, et des secours à procurer aux malheureux.

Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour comprendre ces vérités ; il suffit d'être chrétien, d'aimer son pays, ses propres enfants, et la cause de l'humanité souffrante.

Bien loin donc, N. T. C. F., de penser à faire peser des impôts et des taxes sur les biens consacrés à Dieu, nous travaillerons, au contraire, à leur développement, étant convaincus que ces biens servent à notre utilité en général et au soulagement de beaucoup de pauvres et d'infortunés.

Nous ne jalouiserons pas l'apparence de bien-être, que nous voyons chez les personnes consacrées à Dieu, ou dans les édifices, qui sont leurs demeures. Elles gagnent à la sueur de leurs fronts leur pain de chaque jour et le modeste vêtement qui les couvre. Leurs constructions sont vastes ; elles ne le sont pas encore assez pour y recevoir tous vos enfants pour les instruire, ni tous les malheureux pour leur donner asile.

Remercions donc ces personnes, qui se dévouent si généreusement à toutes ces bonnes œuvres, et qui ne prennent sur les biens de leur communauté que l'habit et la plus simple nourriture. Sans elles, l'État et la municipalité seraient tenus de pourvoir à tous ces nécessaires, et les charges, dont on se plaint, seraient bien autrement lourdes.

C'est donc un devoir pour chacun de travailler au maintien et au développement de ces œuvres chrétiennes et patriotiques, en les aidant au moins par l'exemption de toute contribution aux charges municipales.

Nous comptons donc, N. T. C. F., que vous comprenez quelle ligne de conduite vous avez à tenir comme catholiques vis-à-vis ceux, qui menaceraient de changer, sur ce point, notre législation. A vous, lorsque l'on briguera vos suffrages, d'élire des hommes bien disposés vis-à-vis de l'Eglise et qui sauront maintenir ses justes libérés et ses droits.

La vérité et la justice sont pour l'Eglise, et vous devez vous montrer sourds aux objections plus ou moins spécieuses, que l'on pourra faire contre le maintien de ses prérogatives.

Nous recommandons instamment à la protection de la Très sainte Vierge, la question que Nous venons de vous exposer, et Nous espérons que cette divine Mère disposera si bien les esprits et les cœurs que, sans combat et sans lutte, la cause de l'Eglise triomphera dans tous les esprits.

Que le Seigneur vous comble tous, N. T. C. F., de ses faveurs les plus signalées, et Nous vous accordons Notre bénédiction dans toute l'effusion de notre cœur.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles publiques, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses du Diocèse de Montréal, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, à l'Archevêché, ce 8 décembre 1887, en la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge, sous Notre Seing et Sceau et le contreseing de Notre Chancelier.

† EDOUARD CHS., ARCH. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur.

T. HAREL, P^{TR}E,
Chancelier.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ.

Ordination par Mgr l'archevêque de Montréal dans la chapelle du Grand-Séminaire, en date du 17 décembre 1887 :

Tonsure.—MM. W.-R. Hogan, C.-J. O'Reilly, *Oregon-City* ; D.-E. Doran, M.-J. Owens, *Providence* ; W.-F. Hartigan, *Springfield* ; E.-J. Mealy, *Wilmington* ; L.-Z. Huot, C.-J. Raymond, *Viateurs*.

Ordres-Moindres.—MM. J.-D. Cécyre, A.-J. Daigneau, U.-J. Ethier, L.-G. Gervais, L.-F. Labrie, A.-P. Quesnel, J. A. Roy, *Montréal* ; J.-P. Broz, T. Dullard, M. Sullivan, *Dubuque* ; E.-J.-B. Maguan, *Grands-Rapides* ; H.-J. Coté, R. D. Maloney, *Hamilton* ; A.-H. Lessard, D.-J. O'Connor, *Manchester* ; G.-F. Whibbs, *Peterborough* ; A.-N. Larivière, E. C. Rocau, *Saint-Boniface* ; U.-J. Baron, *Sherbrooke* ; W.-F. Grace, J. A. Hurley, J.-J. Mullen, *Springfield*.

Sous-diaconat.—MM. L.-P. Desrochers, L.-A. Dubuc, O.-J. Forest, A. Péladeau, M. J. Roux, *Montréal* ; P.-J. Long, J.-D. Shannon, *Burlington* ; J.-J. McDonald, *Charlottetown* ; W.-T. Donohue, H.-C. Eckart, *Dubuque* ; B.-W. Goössens, *Grands-Rapides* ; A.-P. McIntosh, *Hamilton* ; G.-F. Marshall, *Manchester* ; A. J. Benoit, *Saint-Hyacinthe*.

Diaconat.—MM. A.-L. Barcelo, G.-J. L. Forbes, F.-E. Hébert, A.-J. Perreault, A.-A. Robert, T. Sauriol, *Montréal* ; J.-P. Carroll, J.-A. Kurz, *Dubuque*.

Prêtrise.—MM. J. Comtois, H.-C. Laurier, A. J. Primeau, C.-J. Tessier, *Montréal* ; W. J. Futterer, *Alton* ; G.-D. Sander, J.-C. York, *Brooklyn* ; T.-M. Donahue, J.-J.-L. Paquet, *Burlington* ; P.-J. Kennedy, *Hartford* ; J.-M. Coffey, P.-F. Duff, D.-M. Lowney, E. J. McElroy, *Providence* ; L.-J. Garcia, *Santa-Fe* ; J.-M. Kenney, D.-P. Mullins, *Springfield*.

Ordination par Mgr l'archevêque de Montréal dans la chapelle des Sourdes-Muettes, en date du 21 décembre 1887 :

Sous diaconat.—M. R. E. Brady, *Hamilton*.

Les retraites préparatoires à la fête de Noël qui ont eu lieu pour les hommes, dans les diverses paroisses de la ville ont été constamment suivies par une foule nombreuse avec la plus remarquable piété.

Les fruits de salut en seront certainement nombreux ; et Dieu touché par l'ardeur des fidèles de notre ville continuera à lui accorder sa toute-puissante protection.

Le 28 du courant, aura lieu à l'hôpital Notre-Dame, le dîner annuel que les dames patronnesses offrent à leurs malades.

Le généreux concours du public bienfaisant de Montréal viendra en aide au zèle de ces dames dévouées ; on ne saurait mieux

commencer une année nouvelle qu'en procurant quelque joie au malade, à l'indigent.

Université Laval.—Les cours de la Faculté des arts qui ont été interrompus cette semaine, à cause des retraites paroissiales, recommenceront le 17 janvier prochain, par une conférence sur *l'Economie politique*. Cette conférence sera faite par M. Martin, ancien magistrat en France.

Avant cette époque, l'Université Laval conviera Messieurs les membres du clergé et le public à une grande fête donnée le 11 janvier, en l'honneur du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII.

Nous donnerons prochainement le programme de cette solennité.

Le Canada-Français, voici le sommaire de la première livraison qui paraîtra au commencement de janvier 1888 :

- | | |
|--|---------------------------|
| I.—PROSPECTUS..... | L'administration. |
| II.—LE CANADA-FRANÇAIS—Son but et son programme..... | A.-B. Routhier. |
| III.—LE JUBILÉ DE SA SAINTETÉ LÉON XIII. | Mgr M. E. Méthot. |
| IV.—ROLE POLITIQUE DE MGR DE LAVAL
—Le Conseil Souverain..... | L'abbé A.-H. Gosselin. |
| V.—POÉSIE | * * * |
| VI.—ROLE DE LA FACULTÉ DES ARTS dans l'Université catholique. | L'abbé P. de Foville. |
| VII.—LA BATAILLE DE CARILLON..... | Thomas Chapais. |
| VIII.—COUP D'ŒIL SUR L'ACADIE avant la dispersion de la colonie française..... | L'abbé H.-R. Casgrain. |
| IX.—MÉTALLURGIE ÉLECTRIQUE..... | L'abbé J.-C.-K. Laflamme. |
| X.—LE RÉALISME EN LITTÉRATURE.... | Nap. Legendre. |
| XI.—REVUE EUROPÉENNE..... | P.-J.-O. Chauveau. |
| XII.—CORRESPONDANCE..... | A. B. Routhier. |

Deux piastres par an pour le Canada et les Etats-Unis.
Agent à Montréal, M. Laurent Archambault, 88 Saint-André.

Diocèse de Québec.—M. l'abbé Auclair a eu pour prédécesseurs à la cure de Québec, dit le *Journal de Québec*, plusieurs hommes éminents dont trois furent jugés dignes de l'épiscopat. Ce furent Mgr Plessis, Mgr Signay et Mgr Baillargeon. Le premier, illustre entre tous, Mgr Plessis, fut curé pendant 15 ans, de 1792 à 1807. Mgr Signay occupa la même charge de 1814 à 1831, c'est-à-dire pendant 17 ans. Et enfin Mgr Baillargeon remplit les fonctions curiales pendant 19 ans, de 1831 à 1850.

Pendant la période de 230 ans, c'est-à-dire depuis 1657, il n'y a eu que 22 curés.

Le premier fut M. de Queylus qui occupa la charge de 1657 à 1658. A l'arrivée de Mgr de Laval à Québec, les Jésuites agissaient encore comme desservants ; mais ils furent remplacés, en 1659, par M. de Torcapel qui n'a passé qu'un an au pays.

Le premier curé titulaire fut M. Henri de Bernières. C'est lui qui fournit le plus long règne comme curé, après M. Auclair. Les registres lui accordent 27 ans.

Après M. de Bernières, vinrent successivement : MM. Dupré, Pocquet, Thibault, Boulard, Lyon de Saint-Ferréol, Dartigue, Plante, Delbois, Récher Desque, A. D. Hubert, Plessis, Donset, Signay, Baillargeon, Proulx et Auclair.

LES HONGROIS AU VATICAN.

Rome, 30 novembre.

La réception du pèlerinage hongrois au Vatican a été un spectacle merveilleux.

A midi, le Pape, précédé des officiers de la garde noble en grande tenue, des gentilshommes de sa maison, a fait son entrée dans la salle du trône, qui regorgeait de monde.

Le Saint-Père, tout habillé de blanc, s'est assis sur le trône pontifical, entouré de vingt cardinaux et d'un grand nombre de prélats.

Au pied de l'estrade, au premier rang, étaient rangés les magnats hongrois, portant leurs costumes nationaux de gala, legs historiques des grandes familles.

Citons parmi les présents : le prince Esterhazy, le comte Zichy, le comte Szapary, le comte Cziráky, le comte Bataany.

Venaient après : les sénateurs, les députés.

Les évêques Czarka, Dimanoki, Schopper, se tenaient à droite, formant groupe avec tous les autres prélats hongrois.

Les gentilshommes, les bourgeois, les paysans, les hommes du peuple, encombraient le fond de la salle.

S. Em. le cardinal Simor, prince primat de Hongrie, s'avançant vers l'estrade, a lu l'adresse en latin.

Le Pape, penché dans son fauteuil, écoutait attentivement.

L'allocution finie, Sa Sainteté prend la parole et, dans un latin, digne des temps d'Auguste, salue le pèlerinage et exprime sa haute satisfaction.

Aucune allusion politique.

Le Saint-Père, après avoir rappelé l'époque glorieuse de saint Etienne, sa soumission à Rome, a parlé de l'éducation du peuple moderne et spécialement des besoins du peuple hongrois.

A plusieurs passages, les vivats éclatent de toutes ces poitrines haletantes.

A la fin du discours tous crient pendant dix minutes : *Eljen ! eljen !*

Le Pape était très ému.

Les discours terminés, on présente au Pape l'adresse dans une superbe reliure en maroquin blanc, portant en relief les armes pontificales et une douzaine de gros volumes richement reliés, contenant un million huit cent mille signatures.

Enfin, les pèlerins sont admis au baisement du pied.

Le Saint Père a donné aux chefs du pèlerinage un petit camée monté en or. Aux autres pèlerins, une médaille.

L'audience a pris fin à une heure et demie.

Parmi les dames présentes, on remarquait la comtesse Esterhazy, une des plus grandes beautés de l'aristocratie hongroise.

Lord Lyons.—Les journaux anglais annoncent la mort de lord Lyons, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris. Avant de mourir, lord Lyons s'est converti à la religion catholique. Cette conversion a eu lieu il y a quelques semaines. Lord Lyons, encore dans toute la plénitude de ses facultés, a abjuré le protestantisme entre les mains de Mgr Butt, évêque de Southwark. Depuis longtemps déjà, lord Lyons se faisait instruire et, depuis quelques semaines, il assistait assidûment aux offices de l'Eglise ; c'est même pour cette raison qu'il avait différé son retour à Paris, où il devait remettre ses lettres de rappel au président de la République.

Où sont les vrais Eteignoirs ?

A la rentrée solennelle de l'Institut catholique de Paris, Mgr d'Hulst, recteur, a prononcé un discours. Nous en détachons l'intéressant passage que voici :

« Vous me direz peut-être que, pour parler d'espoir au temps où nous sommes, il faut un vrai parti pris d'optimisme. Je ne sais quelle brume épaisse et malsaine couvre le ciel et empoisonne l'atmosphère. Ceux qui vantaient le plus le progrès, baissent la tête quand on leur montre partout les signes de la décadence. Une odeur de corruption monte de toutes parts et vous prend à la gorge.

« Eh bien, Messieurs, c'est justement quand il fait ce temps-là dehors qu'on aime à rentrer chez soi. Heureux ceux qui, en rentrant, trouvent une demeure éclairée et salubre ! Lumière et

salubrité, n'est-ce pas là ce que vous êtes venus chercher aujourd'hui dans cette maison qui est la vôtre puisqu'elle vit de vos bienfaits ?

" La lumière, Messieurs, c'est le premier besoin de l'homme. Dieu n'a pas soumis sa créature privilégiée à la loi de l'instinct. Son action est intelligente, l'obscurité la paralyse. Aussi qui-conque aspire à conduire l'humanité, commence par lui promettre la lumière. Voyez nos adversaires : quel titre invoquent-ils pour soustraire à l'Eglise le ministère de l'éducation ? Le titre de leur savoir et de notre prétendue ignorance. Ce qu'ils affectent de combattre dans la religion, c'est l'*obscurantisme* : ce qu'ils se flattent de promouvoir, c'est l'avènement de la science. En s'emparant de la direction du siècle ils l'ont dénommé, avec une modestie douteuse, le *siècle des lumières*. Cette ville de Paris quand ils la personnifient, non pas dans les admirables savants qu'elle renferme, mais dans les sectaires ignares qui croient supprimer l'histoire en changeant le nom des rues, ils la proclament la *ville-lumière*. La prétention lumineuse est suffisamment avouée, de ce côté.

" Disons tout de suite, Messieurs, que notre ambition n'est pas moindre. Ajoutons même qu'elle est plus ancienne. Il y a dix-huit cents ans que saint Paul nous disait en la personne des chrétiens de Thessalonique : " Vous êtes tous les fils de la lumière, " les enfants du jour ; nous n'appartenons pas à la nuit, nous ne " procédons pas des ténèbres."

" Voilà donc deux prétentions identiques et opposées. Mais pour décider entre l'une et l'autre, il faut les étudier de plus près.

" Ceux qui s'arrogent contre nous le privilège de la lumière, confondent sous ce mot deux choses bien distinctes : les connaissances qui appartiennent en commun à l'humanité et les opinions qui leur sont propres. Quand nous combattons leurs doctrines, ils nous accusent de nous en prendre à la lumière ; et quand ils prétendent juger notre foi, ils la trouvent irréductible à leurs systèmes, ils la déclarent inconciliable avec la science.

" Mais s'il en est ainsi, je ne m'explique pas bien leur tactique. Partout je les vois en défiance dès que nous voulons toucher au savoir. Quand l'Etat gardait encore le monopole de l'enseignement, qui donc réclamait à grands cris la liberté ? Les catholiques. Et qui donc montait la garde autour du monopole. Des amis des lumières. Au demeurant, c'est une vieille tradition. Julien l'Apostat, lui aussi, jetait aux chrétiens le reproche d'obscurantisme. Mais en même temps il fermait leurs écoles et mettait pour leurs enfants l'instruction au prix de l'apostasie. Il avait donc peur de voir un ignorant faire œuvre de lumière et confondre la calomnie par les faits ? Oui sans doute, et ses imitateurs en ont peur comme lui. Voilà pourquoi l'affranchissement de l'enseignement primaire et secondaire s'est fait malgré eux et contre eux ; voilà pourquoi vingt-cinq ans après, quand

l'Assemblée nationale abordait l'examen du projet de la loi qui devait affranchir l'enseignement supérieur, un pontife de la secte anti-chrétienne déclarait sans ambages qu'il fallait repousser cette liberté nouvelle parce que l'Eglise catholique serait seule à en profiter.

“ Qu'est ceci, Messieurs ? On dit aux chrétiens : disparaissez, vous êtes les ennemis des lumières. Et on dit au pays : prends garde à ces gens là, ils vont envahir toutes les avenues de la science. L'iniquité s'est trahie elle-même...”

L'ANGE DE NOEL.

(HISTORIQUE.)

(Suite et fin.)

III

Une foule pieuse et recueillie se pressait sous la voûte du temple. La grande voix des orgues résonnait, puissante parfois comme le cri de l'ouragan, douce et plaintive, l'instant d'après, comme le gémissement d'une âme repentante. De nombreux cierges entouraient l'autel qu'on n'apercevait qu'à travers un nuage d'encens.

Le père d'Angèle, la tête haute, traversa la foule et monta jusqu'au pied du chœur où la crèche était dressée, au milieu d'un parterre de fleurs rares.

“ Caprice d'enfant, pensait-il : m'envoyer ici à pareille heure ; enfin, si je puis la distraire un instant, ce n'est rien.”

Ce disant, M. de B. promena un regard assuré autour de lui. Il vit les fidèles prier avec une ferveur angélique, le front courbé, les mains jointes. L'auguste sacrifice était commencé ; les prêtres, revêtus des plus riches ornements, célébraient les saints mystères. Les voix des chœurs s'unissaient aux chœurs des anges qui dans le ciel entonnaient l'éternel hosanna !

Et, reposant sur un peu de paille, la douce figure symbolique de l'Enfant-Jésus souriait à chacun, pendant que ses bras s'ouvraient comme pour presser contre son sein l'humanité entière.

Le père d'Angèle le contempla longtemps. Une émotion singulière s'emparait de son être.

Son regard allait du prêtre qui célébrait l'office divin, à l'Enfant-Jésus qui lui tendait les bras.

Il fit un effort pour s'arracher à cette espèce de fascination, et retourna pour sortir ; mais le peuple lui fermait le passage.

En ce moment un prêtre quitta l'autel, et vint se placer sur le seuil du chœur.

M. de B. se remit à sa place.

Le prêtre fit le signe de la croix, et, d'une voix que l'émotion faisait vibrer, il commença ainsi :

O vous tous qui souffrez, venez, et je vous soulagerai.

Ces paroles produisirent une commotion soudaine dans le cœur du malheureux père. Instinctivement, il fit un pas en avant pour recueillir mieux encore les paroles consolatrices qui se pressaient sur les lèvres du prédicateur.

Tant que celui-ci parla, le père d'Angèle demeura immobile, savourant en quelque sorte les consolations suprêmes que le prêtre lui apportait de la part du divin Enfant. Et lorsque les dernières paroles eurent résonné sous la voûte, il plongea sa tête dans ses mains, et demeura abîmé dans ses réflexions.

Le saint sacrifice s'acheva. Le père d'Angèle vit les fidèles se presser à la sainte table ; il remarqua toutes ces figures illuminées par la foi et la suprême espérance ; il songea à ces jours lointains où lui aussi participait à ce banquet sacré. Il revit en pensée sa mère, pieuse et sainte créature ; il revit sa femme qu'il avait tant aimée ; il songea à Angèle qui s'éteignait lentement : et une immense douleur envahit son âme.

Quand il releva la tête, l'église était presque déserte ; le gaz était éteint ; seule, la petite crèche brillait comme un phare de consolation.

M. de B. s'avança jusqu'au banc de communion, et, s'y agenouillant : "O Dieu, dit-il, Dieu que j'ai cessé de servir depuis longtemps, rends-moi ma fille, et je reviens à toi pour toujours !"

En disant ces mots, un torrent de larmes s'échappa de ses yeux.

Enfin il sortit. Sous le porche, il trouva une mendiante à qui il donna une généreuse aumône, et revint lentement chez lui.

IV

Thérèse vint lui ouvrir la porte.

"Comment va Angèle ? furent les premiers mots de M. de B.

— Elle a dormi depuis votre départ ; elle vient seulement de s'éveiller."

M. de B. monta et vint embrasser sa fille.

"Eh bien, je suis demeuré trop longtemps, n'est-ce pas ?

— Non, non, père, dit Angèle, dont la figure rayonnait. C'était si beau ! si beau !

— Mais oui, le petit enfant était là, reprit M. de B. en s'efforçant de sourire.

— Je le sais, dit Angèle avec extase ; il était encore plus mignon que l'année dernière."

M. de B. la regarda avec surprise et vit seulement l'air radieux de l'enfant.

"Comment le sais-tu ?

— Parce que je suis allée à l'église avec toi.

— Elle a le délire ! pensa le pauvre père en essayant de la calmer.

— Ecoutez bien, petit père, et dites-moi si c'est bien cela.

— Calme-toi, mon enfant, mon Angèle.

— Mais je suis calme, dit l'enfant blessée.

— C'est vrai ! eh bien ?

— Eh bien, reprit l'enfant, quand nous sommes entrés dans l'église, il y avait déjà beaucoup de monde ; on chantait ;... les prêtres étaient à l'autel ;... nous avons traversé la foule, et nous sommes allés admirer la crèche. Que de lumières, que de belles fleurs ! Il y avait surtout un arbre superbe qui se penchait au-dessus de l'Enfant-Jésus.

— Un palmier, dit M. de B., dont la surprise allait croissant.

— Oui, un palmier. Nous allions sortir de l'église, quand un prêtre est venu non loin de nous ; il a parlé. Vous l'écoutiez, petit père, et vous sembliez bien triste."

M. de B., a ce récit étonnant, sentit son cœur bondir dans sa poitrine et regarda Angèle avec une sorte d'épouvante.

" Et sais-tu ce qu'il a dit ? demanda M. de B. d'une voix que l'émotion faisait trembler.

" Il a dit, reprit Angèle en attirant son père, il a dit que l'Enfant-Jésus vous consolerait."

M. de B. tressaillit.

" Nous sommes encore demeurés bien longtemps, poursuivit a petite fille ; puis on a éteint les lumières ; alors vous vous êtes approché de l'Enfant-Jésus ; vous vous êtes mis à genoux, et vous avez dit en pleurant : " O Dieu ! rends-moi mon Angèle, et je serai à toi pour toujours ! "

M. de B. jeta un cri et devint pâle comme un mort.

" Oui, vous avez dit cela, dit Angèle triomphante ; mais j'ai bien vu que vous n'entendiez pas la réponse de l'Enfant-Jésus.

— Une réponse ?

— Oui, petit père ; l'Enfant Jésus vous a répondu.

— O mon Dieu, qu'a-t-il pu me dire ? s'écria M. de B. avec une sorte d'égarement.

— Il a dit : *Reviens d'abord à moi.*

M. de B. se laissa tomber à genoux auprès de l'enfant dans une émotion indescriptible.

" Et lorsque nous sommes sortis de l'église, acheva Angèle, vous avez donné une pièce d'or à la vieille Jeannoite en lui disant tout bas : " Prie pour Angèle et pour son père."

Cette fois, M. de B. n'y tint plus ; il entoura l'enfant de ses deux bras, et laissa couler ses larmes.

Faut-il dire que le même jour M. de B. retournait à cette même église de Jésus, mais cette fois pour s'agenouiller dans un confessionnal ? Le lendemain il s'approcha de la sainte table avec une ferveur qui édifia tous les assistants.

A partir de ce jour, un mieux se produisit dans la santé de l'enfant ; les médecins qui l'avaient abandonnée, reprirent courage, et un mois ne s'était écoulé qu'Angèle, accompagnée de son père, venait à l'église de Jésus remercier Dieu de son entier rétablissement.

**TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES CONTENUES DANS LE
10e VOLUME.**

A

Angleterre (l') et le Saint Siège, 26.—Abrogation du Concordat en France, 71.
— Audience accordée par le Saint-Père à M. Taxil Docteur, 84. — Ambassade
française en Orient, 96. — Abjuration d'Henri IV, 137. — Appel à la France,
lettre du cardinal Lavignerie, 270. — Abrégé de la doctrine chrétienne, 368. —
Abeilles cléricales, 378. — Apostolat de la prière et Ligue des hommes, 425. —
Avènement (le second) de Jésus-Christ, 463.—Apparition au mont Liban, 478.
Ange (l') de Noël, 498, 516.

B

Bref de S. S. Léon XIII assignant les suffragants, 41. — Bizar de la Cathé-
drale, 171. — Bible (la) et les explorations en Palestine, 243. — Bibliographie,
almanach de la révolution, 246 ; les cimetières de Montréal, 264. — Bapst
(R. P. J.), 490.

C

Conférences de la Saint-Vincent de Paul à Montréal, 45.—Chants liturgiques,
55.—Clergé (le) réfugié en Angleterre, 97.—Canonisations (les prochaines), 172.
—Couronnement de la statue de Sainte-Anne de Beaupré, 225.—Croix (la) de Jé-
rusalem, 247.—Consécration de la cathédrale de Saint-Boniface, 264. — Cardinal
(le) Gibbons au centenaire de Philadelphie, 266. — Congrès de Trèves, 292. —
Cardinal (le) Taschereau à Montréal, 305, à Toronto, 307.—Confessionnal (le) et
l'école, 319.—Conversion (une) 338, 358.—Conférences à la Faculté des arts par
MM. P. Rousseau, 367, 467 ; Desmazures, 388, 486 ; P-N. Bruchési, 409 ;
A. Archambault, 427 ; Emard, 447.—Conférences de la Saint-Vincent de Paul
pendant 1887, 396.—Conversion (une) à Notre-Dame de Lourdes, 415.—Consis-
toire du 25 novembre, 483.—Canada-Français (le), 485.—Les curés de Québec,
512.

D

Discours de M. l'abbé L. Colin à la clôture des cours de l'Université catho-
lique, 16 ; de M. l'abbé Bruchési sur l'apologétique, 30. — Devoir (un) trop mé-
connu, 49. — Dot (la) de Nicole, 78, 118, 140, 159, 178, 219. — Discours de Mgr
Thomas, 150. — Décret *Urbi et Orbi* sur le saint Rosaire, 303 — Discours du
Pape aux ouvriers et la presse, 391.—Déclaration du congrès des journalistes
catholiques, 395.—Devoirs (les) de l'ouvrier, 472 — Décret pour les membres des
communautés à vœux simples, 484.

E

Elections administratives à Rome, 23.—Espérance, 28.—Eucharistie (l'), poé-
sies, 73 —Eglise (l') en Amérique, 209. — Evêques (les) allemands et Léon XIII,
268.—Eucharistie (l') et les petits enfants, 309.—Evêque (l') et la doctrine chré-
tienne, 343.

F

France (la) catholique jugée par le cardinal Gibbons, 106. — Fêtes (les) de
Sainte-Anne d'Auray, 153 —Franc-maçons et missionnaires, 228.—Faculté des
arts (ouverture), 306.

H

Hiéarchie catholique dans l'Inde, 23.—Héroïne (une) décorée, 136.—Histoire
d'une conversion, 257, 277, 298.—Hôpitaux laïcisés, 494.

I

Indépendance du Saint-Siège, 63.—Indulgences des associés de la Propaga-
tion de la Foi, 344. — Installation de Mgr Jourdan de la Passardière comme
évêque auxiliaire de Tunis, 453.

L

LÉON XIII. — Lettre à l'archevêque de New-York, 3. — Au cardinal Rampolla, 143, 162. — Aux évêques d'Italie, 323. — Discours aux pèlerins français, 363. — Lettre à tous les fidèles, 406. — Allocution, 423. — Lettre en faveur de l'adoration réparatrice, 464. — Bref pour le monument de Christophe Colomb, 465. — Allocution au consistoire du 25 novembre, 503.

Lettre du président général des conférences de Saint-Vincent de Paul, 46. — Lettre de l'archevêque de New-York, 48. — Loi militaire en France, 50. — Lettre de M. Fazzari, 173. — Loterie nationale, 204. — Lettre de Mgr de Toronto, 246. — Langage chrétien, 274. — La Lettre du Pape et l'Italie officielle, 289, 432, 454. — Lettre du général de Sonis, 316. — Lord-maire (le nouveau) de Londres, 332. — Mgr Lamarche, évêque de Quimper et Léon, 352. — Ligue (la) des hommes, 385. — Louis XV mourant, 457. — Lutte contre l'alcoolisme en Norvège, 476. — Les Hongrois au Vatican, 513. — Lettre pastorale de Mgr de Montréal, 505.

M

Monde (le) aux pieds du roi pacifique, 108. — Messe à bord de la "Minerve," 127. — Monument du B. Urbain II, 133. — Monument de l'Université Laval, 203. — Marie Stuart, 267. — Mandement de Mgr l'évêque du Puy, 211. — Missions étrangères (Tonkin méridional), 336, 356. — Marie dans le plan divin, 383. — Merts (les), 398. — Mandement de Mgr de Montréal sur le jubilé de Léon XIII, 403. — Marchande (la petite) d'allumettes, 439, 459.

Mort de M. J.-A. Singer S. S., 23. — de Mgr S. Raymond, 25. — de Mgr Seghers, 227. — de Mgr Leray, 266. — de Mgr Maréchal, évêque de Laval, 316. — de Mgr Larocque, 429. — du cardinal Pellegrini, 431. — de M. J. Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, 448. — de M. Martineau, 494.

N

Nominations ecclésiastiques, 23, 146, 171, 203, 245, 326, 365, 446. — Nonce (nouveau) en France, 27. — Nonce (le) au jubilé de la reine Victoria, 64. — Note du cardinal Rampolla, 123. — Notre-Dame de Lourdes de Rigaud, 327.

O

Ordination, 23, 84, 105, 171, 345, 365, 511. — Où sont les vrais Éteignoirs ? 514.

P

Procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu, 58. — Pape (le) et le roi d'Italie, 67. — Pèlerinage des hommes à Sainte-Anne de Beaupré, 85. — Presse (la) et l'abolition du Concordat, 93. — Persico (Mgr), 199. — Portioncule (la) à Joliette, 131. — Preneur (le) de vipères, 251. — Pèlerinage national à Notre-Dame de Lourdes, 255. — Pèlerinage en Angleterre, 286. — Pape et roi, 348. — Pèlerinage des cercles ouvriers à Rome, 372. — Pèlerins (les) français au Vatican, 491. — Protestants (les) et la civilisation, 493.

Q

Question (la) sociale aux États-Unis, 28. — Questions liturgiques, 283, 303.

R

Rapport de M. l'abbé Marcoux, 12. — Rose (la) d'or, 64. — Représentant (le) du Pape à Londres, 91. — Rosier (le), 236. — Rédemptoristes (les), 345. — Rosaire (le) à Wallis, 417.

S

Sermon de M. L.-A. Paquet à la Saint-Jean-Baptiste, 4. — Soir (un) de mai, 39. — Sanctuaires de Rome, 63. — Service (le) militaire des ecclésiastiques et le *Spectator*, 91. — Séance de littérature classique au Vatican, 103. — Sonis (général de), 214. — Séparation de l'Église et l'État, 217. — Septembre (le 20), 287. — Souliers (les) rouges, 297. — Souverainetés (les deux) à Rome, 330. — Scapulaire (le) des Tertiaires, 333. — Statistique de la moralité en France, 456.

U

Université catholique du Canada, 11. — Université catholique des États-Unis, 209.

DECES DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

P. F. Martinreau, S. S.—L. Durocher, ve P. Monarque. — Catherine Caveney.—T. Turcolte.—L. St-Louis, ép. F.-X. Archimbault.—A. Lachapelle, ve Riendreau.—P. Gagner.—J. Lefrançois, ép. Lanctot.—F. Laforest.—G. Panneton, ép. Lapière.—E. Simard.—J.-B. Corbeil.—J. Gaivin.—T. Lortie.—P. Philippi.—Cléophas Marcotte.—A. Murphy.—Marcus Kelly.—B. Guin.—S. Bluteau, ép. Courtemanche.—R. de Beaujeu.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la maille ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTRÉAL.

PENTURES A RESSORT DE GELR
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

MONTRES

Grand choix de MONTRES en OR
et ARGENT des plus célèbres manufactures
Suisse et Americaine, Bijoux de sa
fabrique et de l'Etranger, argenterie,
lunettes et lorgnons en or, argent,
acier et nickel. Chapelets en pierres précieuses montés sur or et argent. Médailles en or.

(Sujet religieux). Chez,

NARCISSE BEAUDRY,
1580, rue NOTRE-DAME Montréal.



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION

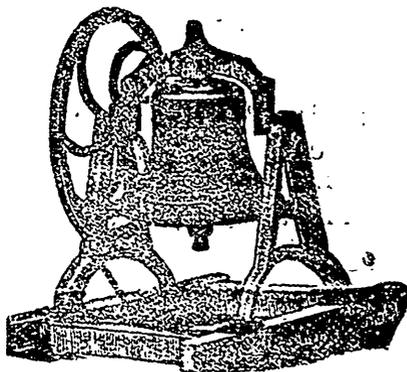
FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église, près Montréal, P. Q.

AUX SOURDS.

Une personne guérie d'une surdité constante de 23 ans par l'emploi d'un remède très simple. On enverra la description gratis en français à quiconque en témoignera le désir.

S'adresser à **NICHOLSON, 177, MacDougal Street, New York.**



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR

Eglises Collèges et Convents

SEULES OU EN CARILLONS

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

ECHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.



Les célèbres Vins du Canada, la Bière et le Porter Labatt de London, le Beurre de choix, sont les spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556; Rue LaGauchetière,
MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le huitième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 18 JANV. 1888, A 2 H P. M

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIERE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....do	\$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....do	2,000	2,000
10 Terrains à Montréal.....do	300	3,000
15 Ameublements.....do	200	3,000
20 do.....do	100	2,000
100 Montres d'or.....do	60	5,000
1,000 Montres d'argent.....do	20	20,000
1,000 do do.....do	10	10,000

2,147 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET.

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....do	\$1,000	\$1,000
2 Immeubles.....do	500	1,000
4 Voitures.....do	250	1,000
50 Chaines d'or.....do	40	2,000
1000 Services de toilette.....do	5	5,000

557 Lots valant \$10,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE. —

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue ; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums " DOMINION ".

Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.
RUE NOTRE-DAME, Montréal.